

# OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	24 Mars 2026
Délibération N°	05
Date de la convocation	13 mars 2026
Objet	4.2.4 Détermination des objectifs fixant la part variable de la rémunération 2026 du Directeur Général

L'an deux mille vingt-six le vingt-quatre mars à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

### PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Gilbert FOUILHE, Michel MEJEAN, Christophe MORALES, Serge RABINEAU, Jacques RIGAUD, Administrateurs, et MMES Véronique CALUEBA, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES, Administratrices

### ABSENTS EXCUSES :

Karine ANNEYA, en attente d'un nouveau mandat  
Auguste CHOMEL, démissionnaire  
Christophe DESTAING  
Laure TONDON

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Clémence ARTIERES qui a donné pouvoir à M GAUDY  
Manar BOUIDA qui a donné pouvoir à M RIGAUD  
Régine ILLAIRE qui a donné pouvoir à MME PESTEIL  
Denis MAULANDI qui a donné pouvoir à M MORALES  
Nicole MORERE qui a donné pouvoir à M RIGAUD  
Sabine SCHURMANN qui a donné pouvoir à M GAUDY  
François VINCENT qui a donné pouvoir à MME PESTEIL  
Patricia WEBER qui a donné pouvoir à MME CALUEBA

\*\*\*\*\*

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20260324-20260324-05-DRI-DE  
Date de télétransmission : 25/03/2026  
Date de réception préfecture : 25/03/2026

Objet : 4.2.4. : Détermination des objectifs fixant la part variable de la rémunération 2026 du Directeur Général

Le 24 mars 2026,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1<sup>er</sup> février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22, n° AD/290424/H/2, n°AD/170225/H/2 et n° AD/230625/H/2 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants,

Vu que dans l'article 3 du contrat de travail du Directeur Général et plus particulièrement pour la part variable, il est indiqué qu'il faut définir en Conseil d'Administration les objectifs annuels par critères et les taux de rémunération correspondants,

Après avoir entendu l'exposé présenté par Monsieur le Président,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup> :

De fixer les objectifs de l'année 2026 selon les critères suivants :

**Critère 1 :** Maintenir et développer le patrimoine.

Objectif : Dépôt de 150 logements LLS, LLI et accession sociale (Etat 2026 + CD34 pour 2026 et reports 2025)

**Critère 2 :** Qualité de service.

Objectif : Maintien des 3 labels de Hérault Logement HSS, RSE et Quali'HLM

**Critère 3 :** Stratégie de développement

Objectif : Approbation en conseil d'administration du plan stratégique de patrimoine 2027-2032

**Critère 4 :** Assurer l'équilibre financier d'Hérault Logement :

Objectif : Autofinancement supérieur à 4 % à contexte règlementaire constant sur l'année 2026.

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

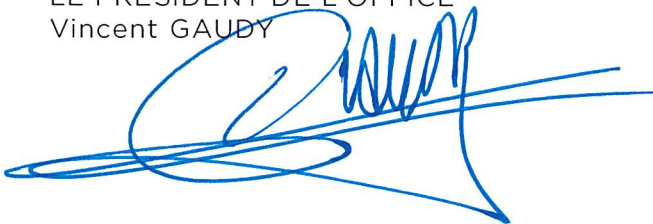
### **Article 2 :**

Le conseil d'Administration approuvera en séance au plus tard au mois de mai 2027 le montant de la part variable du Directeur Général pour 2026 qui est fixé à 15% de la part forfaitaire de sa rémunération 2026.

### **Article 3 :**

Ampliation de la présente délibération sera adressée au contrôle de légalité de la préfecture de l'Hérault.

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE  
Vincent GAUDY



CA du 24/03/26  
(GD/VR)

67

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20260324-20260324-05-DRI-DE  
Date de télétransmission : 25/03/2026  
Date de réception préfecture : 25/03/2026